

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
14/09/2022

Dossier complet le :
14/09/2022

N° d'enregistrement :
F09322P0280

1. Intitulé du projet

Projet de relocalisation de la Clinique KORIAN Les Cyprès à Avignon (84)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

KORIAN LES CYPRÉS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Pascale RIBADEAU DUMAS, Directrice immobilier France (KORIAN)

RCS / SIRET

3 4 1 1 7 4 1 1 8 0 0 5 2 9

Forme juridique

Activités hospitalières (8610Z)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39.a) travaux de constructions et opérations d'aménagement	SDP finale de 9 250 m ² (SDP < 10 000 m ² , non concerné mais rubrique traitée pour information) en lieu et place de bâtiments à démolir d'une SDP comprise entre 5 000 et 6 000 m ² , soit une SDP nouvelle maximale de 4 250 m ² .
41.a) aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	151 places de stationnement prévues au final (dont 88 dédiées au personnel, soit 63 places ouvertes au public). Le site comprend déjà des espaces de stationnement, soit une création de places de stationnement nouvelles inférieure à 50 unités.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la délocalisation de la Clinique Les Cyprès, actuellement excentrée de la ville d'Avignon et dont la conception architecturale n'est plus adaptée au développement de la prise en charge des patients.

L'opération prévoit, après la démolition des bâtiments existants inoccupés, la création de deux bâtiments

- une clinique de Soins médicaux et de réadaptation (SMR) ;
- un Hôpital de jour (HDJ).

La SDP totale s'élève à 9 021,26 m² majorée à 9 250 m² environ. Pour rappel, le site est déjà occupé par des bâtiments à démolir d'une SDP comprise entre 5 000 et 6 000 m², soit une SDP nouvelle maximale de 4 250 m².

D'autres aménagements seront associés à ces établissements de santé : parking, parvis, voiries, espaces verts...

4.2 Objectifs du projet

La construction de la nouvelle clinique vise à renforcer l'activité pour répondre au besoin du territoire :

- répondre à la demande d'admission en hospitalisation complète ou en ambulatoire ;
- apporter des solutions de prise en charge pour faire face à l'augmentation des pathologies chroniques ;
- proposer un pôle de santé ouvert aux autres professionnels de santé de la ville et associations d'usagers à proximité ;
- améliorer les conditions d'hébergement et de soins ;
- développer des activités ambulatoires sur de nouvelles thématiques (école du dos, handisport adapté, sommeil).

Le projet s'inscrit au cœur d'activités de santé (clinique, hôpitaux, centres médicaux...) en lieu et place de bâtiments inoccupés.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les bâtiments existants inoccupés du site (anciens bâtiments de santé et assimilés) feront l'objet d'une démolition en deux temps :

- démolition partielle en retirant les éléments non constructifs : revêtement des murs et des sols, cloisons non porteuses en plâtres, menuiseries, tri des déchets, désamiantage, déplombage.
- démolition complète des bâtiments.

Les nouvelles constructions prendront place sur l'emprise de la parcelle après des travaux de terrassements :

- gros œuvre : travaux préparatoires, plateforme provisoire, réseaux / assainissement / fourreaux, ossature béton armé, planchers, escaliers, cages d'ascenseurs... ;
- clos-couvert : étanchéité, menuiseries extérieures, façades, serrurerie/métallerie ;
- corps d'états secondaires : menuiseries intérieures, cloisons sèches, faux plafonds, revêtement de sols durs et souples, peinture/ revêtement muraux, agencement immobilier, signalétique ;
- corps d'états techniques : chauffage/ventilation/rafraîchissement/désenfumage, plomberie/sanitaires, cabines de salles de bains préfabriquées, fluides médicaux, courants forts/groupe électrogène, courants faibles, voirie et réseaux divers, espaces verts.

Les travaux devraient débuter à partir du deuxième trimestre de 2023 et s'achever au cours du deuxième trimestre de 2025.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les nouveaux bâtiments permettront l'accueil de plus de patients. Ils abriteront :

- une clinique de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) comportant : 145 lits (83% en chambres particulières) sur 3 niveaux ; un plateau technique d'environ 1 538 m² ; un espace ambulatoire dédié à un espace ouvert sur la ville (180 m² disponibles pour des activités de télémédecine ou servant aux équipes mobiles, pour les professionnels libéraux).
- un Hôpital De Jour (HDJ) proposant : une capacité d'accueil de 120 patients/jour uniquement le jour et fermé la nuit et un accès au plateau technique de la clinique SMR par deux galeries de liaisons.

La programmation du projet se base sur une mutualisation du plateau technique entre l'hôpital de jour et la clinique. Ce plateau, prévu au rez-de-chaussée, sera visible depuis l'extérieur et facilitera l'accès aux espaces paysagers (terrasse, parcours de marche). Le dimensionnement permettra de répondre aux besoins de soins sur le secteur, mais sera organisé de manière à rendre possible une extension en cas d'augmentation de la prise en charge ambulatoire.

Les unités seront situées à l'étage et reliées au plateau technique. Par ailleurs, chaque niveau sera équipé d'un salon/salle à manger pour les patients et les éléments logistiques nécessaires au bon fonctionnement des unités.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de Construire (PC).

Le projet ne devrait à priori pas être concerné par la rubrique ICPE 2910, car la chaufferie de l'ordre de 900 kW prévue est en-dessous du seuil de 1 MW (qui conduirait à un régime de déclaration).

Le projet est soumis à déclaration au titre de la Loi sur l'eau concernant la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0) et potentiellement pour la pose de piézomètres (rubrique 1.1.1.0). Il n'est pas concerné par la rubrique 3.2.2.0. car l'emprise bâtie finale est prévue à 75 % sur pilotis, ce qui induit une différence d'emprise sur la zone inondable, au regard de la situation existante, négative (- 3 188 m² environ entre la situation projetée et la situation initiale améliorant ainsi très fortement la transparence hydraulique du site).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'accueil du projet	18 000 m ² environ
Surface de plancher (SDP) totale	Environ 9 250 m ² (surface majorée)
Surface de plancher (SDP) nouvelle	Environ 4 250 m ² (surface majorée)
Emprise bâtie totale actuelle / projetée	4 459 m ² / 5 085 m ²
Emprise bâtie au sol (car 75 % de la surface bâtie projetée sur pilotis)	1 271 m ² environ
Nombre de lits pour la clinique	145 (dont 10 lits infectieux)
Nombre de patients journaliers pour l'hôpital de jour	120
Nombre de places de stationnement total / ouvertes au public / réservées au personnel	151 / 63/ 88

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

1 620 Chemin du Lavarin
84000 Avignon

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 48' 16" 143 Lat. 43° 55' 41" 093

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Avignon (84)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF de type 1 et 2 les plus proches recensées sont : - La Basse Durance (type 2) à 700 m au sud du site ; - La Plaine de Terrefort (type 2) à 3 km au nord du site ; - Le Rhône et ses canaux (type 2) à 3,1 km au nord-ouest du site ; - La Basse Durance, des Alouettes à la confluence avec le Rhône (type 1) à 600 m au sud du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire communal est couvert par le PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'État du département du Vaucluse, approuvé par arrêté préfectoral le 17 octobre 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument inscrit le plus proche se situe à 1,3 km au nord du site d'étude, il s'agit de l'église paroissiale de Saint-Joseph Travailleur (inscrite depuis le 22/12/1993). Le monument classé le plus proche se situe à 1,3 km au nord du site d'étude, il s'agit de l'Abbaye Saint-Ruf (classée depuis le 31/12/1887).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par deux PPRN pour le risque inondation : - PPRN La Durance (84DDT20060066) : aléa inondation ; - PPRN Rhône (84DREAL20130064) : crue à débordement lent de cours d'eau. Les deux PPRI sont prescrits (respectivement en date du 07/12/2011 et du 07/05/2002), ils sont en cours d'élaboration pour le PPRN La Durance et en révision pour le PPRN Rhône. Projet conforme avec le PAC du PPRN La Durance et nettement plus favorable à la transparence hydraulique que le site actuel.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle ne correspond pas à un ancien site BASOL ou CASIAS. De plus, les anciens sites pollués répertoriés ne se situent pas à proximité immédiate du site d'implantation (se référer à la notice d'accompagnement Annexe 7 pour plus de détails).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en dehors de tout périmètre de protection. D'après l'ARS PACA, le captage le plus proche du site d'implantation du projet est celui de la Saignonne (à environ 6 km à l'est du site).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Trois sites Natura 2000 sont recensés à proximité du site d'étude : - La Durance (FR9312003) à environ 740 m au sud du site directive Oiseaux ; - La Durance (FR9301589) à environ 740 m au sud du site directive Habitats ; - Rhône aval (FR9301590) à environ 2,1 km au nord-ouest du site directive Habitats.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La clinique sera raccordée au réseau public d'eau potable. Le projet entraînera une augmentation des volumes d'eau consommés (augmentation des capacités d'accueil par rapport à la clinique actuelle).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comporte des parkings en semi sous-sol (dans la zone de pilotis proposée pour la prise en compte de la transparence hydraulique en cas d'inondation). Une étude géotechnique est programmée et permettra notamment d'évaluer le niveau piézométrique au droit de la parcelle et de prendre des mesures adaptées en cas de besoin de drainage. Il n'y aura aucun prélèvement permanent de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Suite à la démolition des bâtiments existants, des terrassements sont prévus : ils engendreront des excavations de terre et des remblais mis en place pour les bâtiments existants. Ces remblais et les matériaux de déconstructions seront triés avant mise en décharge spécifique. Les volumes déblais / remblais seront à l'équilibre (environ 3 800 m3 chacun)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera quelques apports de matériaux extérieurs mais qui demeureront limités. La terre végétale excavée sera réutilisée sur place. Les volumes déblais / remblais seront à l'équilibre (environ 3 800 m3 chacun)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le site est susceptible d'impacter le milieu naturel. Des mesures sont prévues et détaillées dans la notice d'accompagnement (Annexe 7).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des sites Natura 2000 sont localisés non loin du site d'implantation du projet : - Rhône aval (Habitat) à 2,4 km au nord-ouest ; - La Durance (Habitat) à 740 m au sud ; - La Durance (Oiseaux) à 740 m au sud. La notice d'accompagnement (Annexe 7) précise les mesures prévues en phases chantier et exploitation pour éviter, réduire et compenser en dernier recours, les impacts sur la biodiversité. Aucune espèce au FSD des sites listés n'est concernée.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle à aménager se situe en zone urbaine et est déjà urbanisée et bâtie.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune n'est soumise à aucun PPRT. Cependant, plusieurs installations classées sont présentes sur la commune et une canalisation de matière dangereuse longe la bordure nord du site. Des installations nucléaires sont implantées à environ 25 km au nord du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par plusieurs risques naturels : - inondation ; - sismique ; - retrait-gonflement des sols argileux.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires et n'y est pas particulièrement exposé. Néanmoins, s'agissant d'un établissement de santé, la population à laquelle il est destiné est plus particulièrement vulnérable aux différents risques sanitaires pouvant exister.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant les travaux, des déplacements d'engins sont à prévoir. En phase exploitation, en projetant le trafic de la clinique actuel avec le nombre de lits futurs, les flux sont estimés (en véh/j) à environ 100 pour le personnel, 95 pour les visiteurs, 17 pour les consultants (ambulances, etc.) et 8 pour les livraisons (matériel, denrées). Les aménagements extérieurs sont conçus pour optimiser les flux au sein du site et garantir la sécurité sur place.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le site causera des nuisances sonores ponctuelles et temporaires. En phase exploitation, le site ne devrait pas particulièrement être concerné par des nuisances sonores : il se situe plus en retrait des routes nationales, départementales, des autoroutes et des voies ferroviaires répertoriées dans le PPBE d'Avignon comme infrastructure à enjeu.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances olfactives peuvent potentiellement être présentes au niveau des zones de stationnement (odeur de carburant au démarrage des véhicules) en phase chantier et exploitation.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations pendant les travaux. Ces nuisances seront temporaires et ponctuelles.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'accès à la clinique sera éclairé pour guider les usagers la nuit dans leurs déplacements. Les éclairages seront limités au strict nécessaire. Les alentours du site disposent d'éclairage public au niveau des voiries.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des polluants atmosphériques seront dégagés par les engins de chantier pendant les travaux et par les différents véhicules circulant sur le site en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet porte une attention particulière à la gestion des eaux pluviales : - le système d'assainissement prévu est de type séparatif ; - les eaux pluviales seront gérées prioritairement en toiture (toitures terrasses et terrasses végétalisées de façon semi-intensives ; - les eaux pluviales des revêtement imperméables piétonniers seront dirigées vers les espaces verts ; et celles des voiries vers un bassin de rétention, dimensionné en fonction du Règlement de Services de l'Assainissement de l'Avignon.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées de l'établissement seront canalisées vers le réseau d'assainissement de la ville afin d'être traitées dans la station d'épuration la plus proche.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une note de gestion des déchets a été réalisée. En phase chantier, le projet engendrera des déchets de chantier (déchets inertes et du BTP). En phase exploitation les chambres, le pôle administratif, la restauration et les locaux médicaux, engendreront des DASRI (271,57 m ³ /an), des ordures ménagères résiduelles (248,36 m ³ /an), des emballages recyclables (384,94 m ³ /an) ; des papiers et cartons (712,45 m ³ /an) ; des déchets dangereux (27,24 m ³ /an) ; du verre (104,03 m ³ /an) et des déchets alimentaires (89,87 m ³ /an). Les modalités de gestion et traitement sont en cours de réflexion pour les deux phases.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les impacts du projet sont susceptibles d'être cumulés avec le projet de confortement de l'endiguement rive droite de la Durance à Avignon (84) (Avis sur projet du 14/12/2020 : 2020APPACA57) à 1,7 km au sud-ouest du projet. Les travaux et le remaniement de la zone pourront impacter la trame écologique du secteur. La qualité des espaces extérieurs du projet permettra d'en faire un réservoir pour la biodiversité locale, une zone de refuge. Le projet de confortement de l'endiguement en rive droite de la Durance permet, lui, d'agir sur l'exposition au risque d'inondation, ce qui est bénéfique pour le projet de relocalisation de la Clinique de Cyprès, dont l'implantation est prévue à environ 750 m au nord de la Durance.

À noter que le PLU d'Avignon est en cours de révision (Avis du 21/04/22 : 2022APACA18) et qu'il a fait l'objet d'une mise en compatibilité suite à une déclaration d'utilité publique pour la création de liaison modes doux Chemin des Canaux à Avignon). Par ailleurs, la commune est concernée par un avis concernant le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du bassin de vie d'Avignon (avis du 23/09/22 : 2020APACA30).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

La note d'accompagnement, constituant l'Annexe n°7 de ce dossier de demande d'examen au cas par cas, présente les mesures prévues pour éviter, réduire et compenser les potentiels effets du projet sur l'environnement pendant la phase chantier et exploitation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement a été conçu autour de la prise en compte des caractéristiques écologiques et du contexte urbain intrinsèques au site d'implantation, afin d'assurer son intégration dans l'environnement et sa durabilité.

Les mesures d'évitement et de réduction prévues et détaillées dans la notice d'accompagnement (Annexe 7) permettent de rendre les impacts résiduels du projet non-significatif et d'ancrer harmonieusement le projet dans le tissu urbain et paysager du territoire communal, en prenant en compte, voire améliorant, l'intérêt écologique du secteur et sa résilience face au risque d'inondation.

Pour rappel, le projet se positionne sur une parcelle déjà urbanisée et non-occupée (ou illégalement).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Notice d'accompagnement au formulaire CERFA 14734*03 et ses annexes.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le, 01/09/2022

Signature

